

A ce Règlement suit un Modèle de la Carte généalogique des seize Quartiers de la Demoiselle aspirante, & du Certificat qui devra être couché au pied, en conformité de l'article X. dudit Règlement. A ce modèle de la Carte généalogique gravée & imprimée dans l'Imprimerie Royale à *Bruxelles*, & qu'on peut avoir chez le Sr. D'ours, Imprimeur & Libraire rue de Pondermerckt à la même Ville, est joint un autre Modèle, selon lequel devront être dressées les déductions des Preuves généalogiques, tant pour la filiation que pour la Noblesse, à l'effet de posséder une Prébende dans les Chapitres Nobles de Chanoinesses aux Pays-Bas. Ces Modèles & la Carte gravée, ne pouvant être ici insérés, nous indiquons chez qui on peut les avoir.

Pour ce qui est des preuves de Noblesse des seize Quartiers de la Demoiselle aspirante, on procédera à leur vérification sur le pied prescrit par le Règlement.



A l'occasion de l'Ouvrage annoncé dans notre dernier Journal, sous le titre d'*Essai sur le Livre de Job*, on nous adresse une Lettre, que nous nous faisons un vrai devoir de communiquer au Public, parce que nous avons prodigué, après d'autres Journalistes, des éloges déplacés à cet Ouvrage peu conforme aux sentimens de l'Eglise Orthodoxe. Voici cette Lettre.

*Lettre écrite
à l'Auteur
de ce Jour-
nal.*

On a été surpris, Monsieur, de voir dans votre Journal, qui a toujours eu pour la Religion les égards qu'elle exige, l'éloge d'un Ouvrage, où les Savans ont trouvé des sentimens contraires à la